

**Conditions Générales de vente**  
**Licences TELL ME MORE® Campus, TELL ME MORE® University Package**

**Article 1 - Objet:** Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute commande d'une licence « TELL ME MORE® Campus » ou d'une licence « TELL ME MORE® University package » accessibles à l'adresse [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com). Le portail [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) est un ensemble de ressources linguistiques réservé à l'usage exclusif des Etablissements d'enseignement supérieur, général, technique ou professionnel, public ou privé, assurant la formation initiale.

Toute commande de la part du Client implique l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des présentes conditions générales de vente dont il a pris connaissance préalablement à sa commande.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions à l'exception de celles qui ont été expressément acceptées par TELL ME MORE.

**Article 2 – Définitions:** On entend par « Client », tout Etablissement d'enseignement supérieur, général, technique ou professionnel, public ou privé, assurant la formation initiale.

On entend par « Utilisateur », chaque étudiant, chaque enseignant ou autre personnel éducatif relevant de l'Etablissement supérieur dénommé « le Client » bénéficiant d'une licence.

On entend par « licence TELL ME MORE® Campus », « licence TELL ME MORE® University Package » toute licence permettant l'accès à la ressource linguistique disponible sur [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com).

**Article 3 - Utilisation de la ressource linguistique**

[www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com): Il appartient au Client d'informer les Utilisateurs des licences TELL ME MORE® Campus et des licences TELL ME MORE® University Package, sur les modalités d'utilisation du portail d'accès à la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com), et sur les moyens techniques à mettre en œuvre tout comme le maintien de leur nom d'utilisateur et de mot de passe secrets.

**Article 4 - Moyens techniques:** L'hébergement de la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com)

pour laquelle le Client a acquis les licences sera assuré par TELL ME MORE. Le programme sera installé et administré sur les serveurs de TELL ME MORE, ou des sociétés de son groupe ou d'un prestataire tiers et sera accessible par le biais du portail d'accès à la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) et grâce aux licences TELL ME MORE® Campus ou TELL ME MORE® University Package. TELL ME MORE fera de son mieux afin de sauvegarder les données contenues dans la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) hébergée. D'accord entre les parties, cette obligation constitue une obligation de moyens au sens de la jurisprudence.

TELL ME MORE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement, dans des conditions optimales, de la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) hébergée.

Pour des raisons de maintenance, TELL ME MORE peut interrompre momentanément l'accès à la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) hébergée. TELL ME MORE s'efforcera d'éviter, dans la mesure du possible, de causer une trop grande gêne au Client.

Chaque partie devra en outre mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour obtenir une protection efficace contre les virus informatiques qui peuvent éventuellement circuler sur les différents postes. Le Client s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) fonctionne dans des conditions optimales, notamment en s'assurant que son ou ses ordinateurs sont équipés de systèmes de sécurité anti virus adaptés.

Il s'engage notamment à respecter les configurations minimum requises par TELL ME MORE. TELL ME MORE ne saurait toutefois être tenue pour responsable des conséquences de faits qui lui sont extérieurs, tels que des pannes de courant, arrêts temporaires ou non de la messagerie, etc.

TELL ME MORE peut par ailleurs se voir dans l'obligation de refuser momentanément l'accès de certains Utilisateurs à la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) en

©TELL ME MORE

[www.tellmemore.fr](http://www.tellmemore.fr) - [www.rosettastone.com](http://www.rosettastone.com)

TELL ME MORE S.A. au capital de 1 554 473€ - RCS Versailles B340 333 533 - Code APE 5829C

14 rue du Fort de Saint-Cyr, 78180 Montigny-le-Bretonneux

Tel : +33 (0)1 30 07 12 12/ Fax : +33 (0)1 30 07 12 01 –

raison d'un trop grand nombre de connexions simultanées.

**Assistance technique de premier niveau:** TELL ME MORE sera en charge de l'assistance technique de premier niveau. Les techniciens de TELL ME MORE répondront à toutes les questions techniques des Utilisateurs directement, en anglais, en français, en allemand, en espagnol et en italien, par téléphone (sauf pour l'italien), courrier, télécopie ou courrier électronique, aux heures d'ouverture de l'assistance technique de TELL ME MORE. Le nom du/des interlocuteur(s) technique(s) à contacter en cas de besoin devra être donné à TELL ME MORE.

**Administration:** Elle est prise en charge par TELL ME MORE, à partir du serveur où est hébergée la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) uniquement si le Client acquiert une/des prestations de formation ou la prestation Assistance complémentaire.

L'Administration comprend l'inscription des Utilisateurs selon les informations communiquées par l'établissement. Pour bénéficier de cette inscription, TELL ME MORE enverra au Client un fichier au format Excel qui devra être complété par le Client.

Après réception des informations requises, TELL ME MORE enregistrera les étudiants dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

Ce mode d'inscription permettra une inscription en trois fois maximum. Le Client a la possibilité de prendre en charge l'administration à condition d'avoir acquis une prestation de Formation sur site ou en ligne.

Chaque licence est attribuée à titre personnel et ne sont pas transférables.

**Article 5 - Services fournis par TELL ME MORE:**

TELL ME MORE fournira les licences TELL ME MORE® Campus ou TELL ME MORE® University Package au profit exclusif des Utilisateurs du Client. Chaque licence TELL ME MORE® Campus ou TELL ME MORE® University Package est attribuée à titre individuel et donne un accès à l'ensemble des langues d'apprentissage.

Les licences TELL ME MORE® Campus sont de type Coupon ou à durée déterminée fixe. Les licences TELL ME MORE® University Package sont dites site à durée déterminée.

La licence de type Coupon ainsi que la licence site à durée déterminée sont attribuées à titre personnel et ne sont pas transférables. Seule la licence à durée déterminée fixe est transférable à un autre Utilisateur une fois activée et pour la durée de la licence restant à courir.

Chaque licence coupon TELL ME MORE® Campus devra être activée par le Client dans un délai de douze (12) mois à compter de la date d'achat figurant sur le Bon de Commande dûment signé par le Client, et expirera à l'issue de la durée d'utilisation de licence convenue. Les licences fixes à durée déterminée TELL ME MORE® Campus et les licences TELL ME MORE® University Package sont activées et expirent toutes à la même date pour tous les Utilisateurs. La date d'activation des licences à durée déterminée fixe est mentionnée sur le Bon de Commande.

Quel que soit le type de licence acquise, les licences qui n'auraient pas été activées dans le délai imparti seront perdues et ne donneront pas lieu à remboursement.

Le Client fait également l'acquisition auprès de TELL ME MORE d'un droit d'utilisation du portail de suivi, du portail d'administration et du portail du tuteur contenus dans la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com).

TELL ME MORE propose à ses Clients des prestations de formation ayant pour objectif une utilisation optimisée de la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com). Ces prestations sont décrites dans le bon de commande.

Les formateurs de TELL ME MORE établiront, en accord avec le Client, un planning de formation. En cas d'annulation de la prestation de formation due au Client, les conditions suivantes s'appliqueront :

- Formation à distance: Toute prestation de formation à distance est due par le Client si celui-ci n'a pas pris soin de l'annuler au moins quarante-huit (48) heures à l'avance et afin de la reprogrammer.

- Formation en présentiel: Toute prestation de formation en présentiel est due par le Client si celui-ci n'a pas pris soin de l'annuler au moins quinze (15) jours à l'avance afin de la reprogrammer.

**Article 6 - Modalités de paiement:** Les prix annoncés s'entendent hors taxes et sortie d'usine (Ex Works). TELL ME MORE pouvant modifier les tarifs sans préavis, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande. La Taxe sur la Valeur Ajoutée à acquitter subira les variations découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

Sauf accord exprès, le paiement s'effectue dans un délai de trente (30) jours nets à compter de la date de facture, la facture étant émise à réception de la commande.

Toute commande passée par le Client est ferme. Le montant total de la commande est dû, sans considération du nombre de licences activées et/ou consommées.

Tout paiement doit être effectué par virement ou par chèque à l'ordre de TELL ME MORE. Toute facture impayée à sa date d'exigibilité portera intérêt de plein droit, à un taux annuel égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice de la résolution de vente et/ou de tous dommages – intérêts. Les intérêts feront, le cas échéant, l'objet d'une facture qui sera adressée au Client qui s'oblige, aux termes des présentes, à l'acquitter sans délai.

A défaut de tout paiement de prix à son échéance, TELL ME MORE pourra de plein droit résoudre la vente, huit (8) jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages intérêts susceptibles d'être demandés par TELL ME MORE. Le Client s'engage alors à cesser toute utilisation des licences TELL ME MORE® Campus ou TELL ME MORE® University Package, et à retourner, dans les meilleurs délais, à TELL ME MORE tout matériel livré le cas échéant.

La contestation de tout ou partie d'un avoir ou d'une facture doit intervenir au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'émission dudit document. La contestation d'une partie d'une facture ne peut en aucun cas différer le règlement de la partie non contestée. A défaut de contestation dans le délai précité, l'avoir ou la facture sera réputé accepté par le Client.

Tout paiement qui est fait à TELL ME MORE s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le Client devra payer tout droit d'importation, prélèvement ou impôt ainsi que toute taxe sur la vente, l'utilisation, la valeur

ajoutée ou toute autre taxe de quelque nature que ce soit (étant exclues les taxes sur le revenu de TELL ME MORE), assises sur ou ayant trait à une quelconque somme due à TELL ME MORE conformément aux présentes. Si le Client est légalement contraint de faire une quelconque déduction ou retenue à la source sur les sommes dues à TELL ME MORE, alors, les sommes concernées devront être augmentées de façon à ce qu'après déduction ou retenue à la source TELL ME MORE perçoive des sommes égales à ce qu'elle aurait perçu en l'absence de la déduction ou retenue à la source concernée.

TELL ME MORE se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

**Article 7 - Responsabilité:** Tous les produits et services sont fournis en l'état. Après avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité, des fonctionnalités et du mode opératoire de la ressource linguistique

[www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) accessible soit par une licence personnelle TELL ME MORE® Campus, soit par une licence TELL ME MORE® University Package proposée par TELL ME MORE, le Client a apprécié l'adéquation du/des service(s) qu'il a choisi(s) avec ses propres besoins et en assume la responsabilité. En aucun cas TELL ME MORE n'encourra de responsabilité pour perte de données ou frais d'acquisition de produits ou services de remplacement. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de TELL ME MORE ne saurait excéder le montant perçu par TELL ME MORE jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité.

**Article 8 - Données personnelles:** Le Client s'engage à faire son affaire personnelle des obligations légales en matière de collecte et de traitement des données personnelles recueillies lors de l'utilisation de la ressource linguistique

[www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) et en aucun cas la responsabilité de TELL ME MORE ne pourra être recherchée en la matière.

Afin de l'optimiser, l'hébergement de l'application du programme TELL ME MORE® peut être confié à un tiers situé en Europe.

Par ailleurs, afin d'optimiser le suivi client, et pour des besoins

opérationnels, TELL ME MORE transmet les données personnelles concernant le client et/ou les apprenants à une société de son groupe située aux Etats-Unis. Cette dernière adhère aux principes du « safe harbor » qui encadrent le transfert des données personnelles de l'Union Européenne vers les Etats-Unis.

TELL ME MORE supprime les comptes apprenants au plus tôt six (6) mois après que les formations de ceux-ci soient terminées. Les données essentielles associées aux comptes apprenants sont alors exportées et conservées pendant un maximum de cinq (5) ans.

**Article 9 - Propriété intellectuelle:** Le Client reconnaît que le contenu de la ressource linguistique

[www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) est protégé par des droits de propriété intellectuelle et qu'il ne peut être copié, reproduit, republié, téléchargé, posté, transmis, distribué, vendu, exploité ou modifié d'aucune manière que ce soit sans l'autorisation expresse de TELL ME MORE. TELL ME MORE lui concède le droit d'utiliser la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com) uniquement à des fins éducatives et à l'exclusion de tout but commercial ou professionnel.

TELL ME MORE et ses fournisseurs restent propriétaires de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur la ressource linguistique [www.tellmemorecampus.com](http://www.tellmemorecampus.com).

Cela comprend notamment, mais sans s'y limiter, les programmes, ainsi que les composants de reconnaissance vocale qu'ils contiennent, les données et également les enregistrements audio, les textes, les images, les graphismes et les vidéos qui sont protégés par la réglementation sur le droit de la propriété intellectuelle et les droits d'auteur (y compris le droit des brevets et des marques) et les dispositions légales internationales en vigueur relatives à la propriété intellectuelle.

**Article 10 - Référencement:** Le Client autorise TELL ME MORE et/ou les sociétés du groupe auquel elle appartient, à utiliser sa marque et son logo à des fins de promotion des produits TELL ME MORE®/Rosetta Stone, et cela quel que soit le support et le territoire.

Le Client autorise par ailleurs TELL ME MORE et/ou les sociétés du groupe auquel elle appartient, à utiliser les fichiers fournis par le Client à l'issue de la formation, faisant état de son

retour d'expérience. TELL ME MORE et/ou les sociétés du groupe auquel elle appartient, pourront utiliser ces fichiers dans le cadre de la rédaction de « Case study » destinés à promouvoir l'activité de TELL ME MORE et/ou des sociétés du groupe auquel elle appartient.

**Article 11 - Force majeure:** Excepté pour les obligations de payer, aucune des parties ne saurait être tenue responsable d'un retard ou manquement dans l'exécution de ses obligations lorsque ce retard ou manquement est causé par un cas de force majeure.

**Article 12 - Durée:** Les présentes conditions générales s'appliqueront à compter de la date de début indiquée sur le Bon de Commande, jusqu'à date de fin d'engagement indiquée au Bon de Commande ou, le cas échéant, jusqu'à l'expiration de la dernière licence activée. TELL ME MORE se réserve le droit d'interrompre, temporairement ou définitivement, les services fournis par elle en cas de manquement par l'utilisateur aux présentes.

TELL ME MORE se réserve par ailleurs la possibilité de modifier les présentes conditions générales.

**Article 13 - Nullité:** Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat se révélait contraire à la loi ou nulle, la dite stipulation ne devra recevoir aucun effet et être considérée comme ne faisant pas partie du contrat, sans altérer les autres clauses.

**Article 14 - Loi applicable et election de for:** Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige s'y rapportant devra être porté devant les tribunaux choisis par le demandeur.